

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

Délibération n° 2005/10/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2005

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	38

DATE DE LA CONVOCATION

05 octobre 2005

L'an deux mille cinq, le 17 octobre 2005, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au Centre Alain Gouzes à Bourganeuf, sur la convocation en date du 05 octobre 2005, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, CHOMETTE, BOSDEVIGIE, COULON, DEBESSON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, CHEZEAUD, BACHELLERIE, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, LETANG, PETIT, BAUDRON, LE CALVEZ, DEMARGNE, CALOMINE, POULIER, JAMILLOUX, PATEYRON
Mmes MAKOWIAK, MAZIERE, CONCHON, JOUANNETAUD, GRIZON, LAROUDIE, BETTON, BEYLE

Suppléants : MM MONNIER

Suppléantes : Mmes ARTHUR, BOURDERIAU, COUTABLE, COULAUD, LEMEIGNAN

Excusés : MM. BARLET, PAMIES, SCAFONE, FAURILLON

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET GENERAL

- ↳ Afin d'autoriser et de prévoir des dépenses et recettes imprévues au budget
- ↳ Prenant en considération les éléments suivants :

➔ Ajustement du budget «Budget Général»

⇒ Section de fonctionnement

⇒ Dépenses

6413	Personnel (agents supplémentaires)	+ 12 000 €
6745	Subventions budgets annexes (zones et sagnat marty)	+ 151 114 €
		<u>+ 163 114 €</u>

⇒ Recettes

758	Produits divers (mutualisation machine à affranchir)	+ 1 000 €
	Pris sur excédent reporté au budget primitif du budget général	162 114 €
		<u>+ 163 114 €</u>

⇒ Section de investissement

⇒ Dépenses

Virement de crédit

2313	Construction (report projet défense incendie en 2006)	- 212 200 €
2031	Etudes (Etude complémentaire M.Nadaud + boucherie à St Dizier Leyrenne)	+ 30 000 €
2132	Immeubles de rapport (ancien hôpital de jour)	+ 172 200 €
2151	Réseaux de voirie (La Grange Bonnyaud)	+ 10 000 €
		<u>+ 212 200 €</u>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

⇒ accepte la décision modificative comme énoncée ci-dessus

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 17 octobre 2005
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD